*VILLE DE SAINT-RAYMOND*
*375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1*
*Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203*

# AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**Règlement 831-23**

---

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le lundi 13 novembre 2023, le règlement suivant :

- **Règlement 831-23** ***Règlement décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 1 500 000 $***

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 décembre 2023 et entrera en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 12 décembre 2023.

La greffière,

Vicky Morasse